

7464/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021/2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 avril 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 avril 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Joep van HEUMEN, suppléant pour les Pays-Bas, en remplacement de Mme Sonja OOMS, démissionnaire

E 16631



Bruxelles, le 22 mars 2022
(OR. en)

7464/22

SOC 177
EMPL 115
EDUC 98

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Joep van HEUMEN, suppléant pour les Pays-Bas, en remplacement de M ^{me} Sonja OOMS, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Sonja OOMS, suppléante du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour les Pays-Bas).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, certains membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement néerlandais a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Joep van HEUMEN
Ministry of Education, Culture and Science
Rijnstraat 50
2515 XP The Hague The Netherlands
Tél.: + 31 6 46 84 91 53
Courriel: j.t.vanheumen@minocw.nl

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un suppléant du
Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation
professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,
considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019², du 8 juillet 2019³, du 16 septembre 2019⁴ et du 8 novembre 2019⁵, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Sonja OOMS.
- (3) Le gouvernement néerlandais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.
² JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.
³ JO C 232 du 10.7.2019, p. 5.
⁴ JO C 316 du 20.9.2019, p. 3.
⁵ JO C 385 du 13.11.2019, p. 6.

Article premier

M. Joep van HEUMEN est nommé suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M^{me} Sonja OOMS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président

=====